

SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94

Fax:

E-mail: info@certigreen.be



SERAING , le 26-01-2017 Numéro : FA1700080

Code client	4522
Date d'échéance	26-01-2017
Mode de règlement	Paiement à l'acte
Date de livraison	26-01-2017

Monsieur DO Xuan Bang Rue Molinvaux, 74

4000 Liège Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Molinvaux n°74 à Liège	1,00	206,61	206,61	21,00
Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le 30/01/2017 à 13h00)	1,00	107,44	107,44	21,00
Communication virement: FA1700080 DO - IBAN: BE68-2400-8384-9834 - BIC: GEBABEBB				
	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Molinvaux n°74 à Liège Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le 30/01/2017 à 13h00) Communication virement: FA1700080 DO - IBAN: BE68-2400-8384-9834 - BIC:	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Molinvaux n°74 à Liège Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le 30/01/2017 à 13h00) Communication virement: FA1700080 DO - IBAN: BE68-2400-8384-9834 - BIC:	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Molinvaux n°74 à Liège Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le 30/01/2017 à 13h00) Communication virement: FA1700080 DO - IBAN: BE68-2400-8384-9834 - BIC:	Dois pour la certification énergétique PEB d'un bâtiment situé rue Molinvaux n°74 à Liège Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par Socotec (visite prévue le 30/01/2017 à 13h00) Communication virement: FA1700080 DO - IBAN: BE68-2400-8384-9834 - BIC:

Tau	x	Base	Montant
21,	,00	314,05	65,95

Total HT	314,05
Total TVA	65,95
Total TTC	380,00
Acompte	0,00
Net à payer	380,00 €

Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.